

Édito

102^e Congrès de l'AMF

Les maires au cœur de la République



Notre 102^e Congrès est le dernier du mandat municipal 2014-2020. Celui-ci a été marqué par beaucoup d'événements importants, parfois dramatiques, qui ont sollicité l'énergie et l'engagement des maires et des équipes municipales. Ce mandat a été aussi celui

des réalisations, des innovations et des transformations de nos communes.

Cela n'a été possible que grâce à la ténacité, le dévouement et, souvent, le courage des maires et de leurs équipes. Les maires ont la passion de leur mission mais ils ont aussi souvent l'impression de porter seuls une charge qui excède largement la définition administrative ou juridique du mandat qui leur est confié.

Je veux remercier toute cette génération d'élus de 2014, anciens ou nouveaux, d'avoir su faire face à des événements exceptionnels. C'est d'abord le terrorisme qui, depuis 2015, a fait entrer nos communes et notre pays dans un dispositif de vigilance et de mobilisation après les attaques contre notre pays. Les maires ont été aux côtés de l'État pour assurer la sécurité des Français et ils continueront de l'être.

Des événements climatiques exceptionnels ont touché violemment nos communes. Là aussi, aux côtés de l'État, l'échelon communal a été le premier mobilisé pour sauver, reconforter et accompagner nos concitoyens en difficulté.

Enfin, les bouleversements institutionnels de la loi NOTRe, la réduction exceptionnelle de nos moyens financiers et l'augmentation des normes et obligations contraignant nos actions ont généré un sentiment de lassitude chez beaucoup d'élus qui ont eu l'impression de n'être ni entendus, ni compris.

Malgré tout cela, les maires ont agi avec volontarisme et imagination et restent les responsables publics dans lesquels les citoyens ont le plus confiance. Comme nous le disons dans ce 102^e Congrès, oui les maires sont bien au cœur de la République. Merci à toutes et à tous pour l'immense travail accompli.

FRANÇOIS BAROIN



Les principaux enjeux du 102^e Congrès

La conférence de presse du 5 novembre dernier à l'AMF a été l'occasion de présenter les enjeux et le contexte de ce 102^e Congrès.

« C'est une édition particulière car ce congrès clôt l'exercice du mandat 2014-2020 et ouvre la perspective du prochain mandat 2020-2026. », a souligné, François Baroin, président de l'AMF.

Pour André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, « le ton du congrès sera l'affirmation de nos positions et la volonté d'apporter des réponses à une France qui n'est pas sortie de la crise ».

« Le sentiment qui domine ce mandat, c'est notamment le bouleversement institutionnel sur la question de l'intercommunalité », poursuit Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF ; « nous sommes passés d'une intercommunalité choisie à une intercommunalité quelquefois subie ».

Loi Engagement et proximité

Le Congrès se déroulera au moment même où le projet de loi Engagement et proximité sera discuté en séance publique à l'Assemblée nationale.

Les dirigeants de l'AMF espèrent que cet examen ne sera pas l'occasion d'un recul sur les ajouts du Sénat. François Baroin a rappelé que le texte initial provenait déjà en grande partie de propositions de l'AMF, et a lui aussi salué les apports du Sénat. Il reste deux points durs : la question de

l'eau et de l'assainissement et celle des compétences optionnelles. Le Sénat, avec le plein soutien de l'AMF qui le demande depuis des années, a rétabli le caractère facultatif du transfert aux intercommunalités des compétences eau et assainissement. L'AMF demande aussi – et le Sénat l'a entendue – la suppression des compétences optionnelles.

Redonner du sens à l'engagement des élus municipaux

Le 102^e congrès sera également l'occasion de répéter la position constante de l'AMF, rappelée par André Laignel : « nous voulons la construction d'un véritable partenariat avec l'État. On ne réussira pas la France sans les communes ».

« La République repose sur deux murs porteurs : l'État et la commune. », observe François Baroin et de rajouter : « nous ne revendiquons pas un big bang administratif ni la remise en cause de la loi NOTRe, juste le rééquilibrage entre la place de la commune et celle de l'intercommunalité, plus de liberté et de choix pour redonner du sens à l'engagement des élus municipaux ». Au-delà des discours, les actes du gouvernement vont parler pour lui. La meilleure façon de répondre à la crise de confiance entre l'État et les maires est de redonner de la compétence et de la liberté aux communes. Voir la vidéo de la conférence sur www.amf.asso.fr

Les maires au cœur de la République : les temps forts

Le 102^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France aura lieu du 18 au 21 novembre 2019 sur le thème « Les maires, au cœur de la République ». Ouvert par la réunion des élus des Outre-mer à la Maison de la Mutualité (Paris 5^e), il se poursuivra au parc des Expositions de la Porte de Versailles (Paris 15^e).

Plusieurs jours de débats en plénière qui mettront en avant les sujets majeurs comme les relations entre les communes et leurs intercommunalités, les réponses apportées aux attentes des habitants en matière de transition écologique, les enjeux et conditions du développement des territoires ruraux, l'avenir de la décentralisation ou encore l'évolution des finances locales après la suppression de la taxe d'habitation.

Une vingtaine de forums seront proposés aux congressistes pour aborder des thèmes d'actualité tels que la place des femmes dans les politiques publiques, le vieillissement de la population, le maillage hospitalier, les dépôts sauvages et comportements inciviques, la lutte contre l'habitat indigne, ou encore l'accompagnement numérique des citoyens...



Le président de la République, Emmanuel Macron, s'exprimera au cours de la séance solennelle d'ouverture le mardi 19 novembre après-midi. Son discours sera très attendu sur les grands sujets d'actualité, notamment les relations financières État-collectivités locales et sa volonté affichée d'ouvrir un nouvel acte de la décentralisation. La séance solennelle d'ouverture sera également l'occasion de rendre un hommage à Jacques Chirac, ancien président de la République et maire de Paris. D'autres temps forts jalonnent cet événement où de nombreuses personnalités sont

attendues. Le Premier ministre, Édouard Philippe, participera à la séance de clôture, le jeudi 21 novembre après-midi. Cette intervention sera suivie de la projection du documentaire de Public Sénat intitulé *Les maires, sentinelles de la République*, célébrant l'engagement des maires et de leurs équipes, et d'un débat sur l'évolution de la fonction de maire face aux multiples mutations de la

société avec la participation notamment du philosophe André Comte-Sponville et de Martial Foucault, directeur du CEVIPOF. L'AMF dévoilera enfin la nouvelle enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-CEVIPOF/Sciences Po réalisée auprès des maires ainsi que plusieurs études financières exclusives et pour la première fois, une analyse financière des communes et des intercommunalités de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, et La Réunion.

Retrouvez toutes les informations utiles sur www.amf.asso.fr

Enquête AMF - CEVIPOF

L'enquête menée par le CEVIPOF pour le compte de l'AMF auprès de 15 308 Français de métropole vient renverser des idées reçues concernant la fracture territoriale. Si l'absence de services de proximité en milieu rural est bien confirmée, celle-ci ne produit pas une désaffection pour la campagne. Les grandes villes ne font plus rêver et constituent des destinations imposées par leur offre d'emplois ou leurs ressources éducatives. Enfin, c'est toujours en milieu rural que le niveau de satisfaction à l'égard des élus est le plus élevé. Retrouvez l'enquête AMF-CEVIPOF sur www.amf.asso.fr

L'AMF engagée

Le 15 octobre, François Baroin, président de l'AMF, André Laignel, 1^{er} vice-président délégué, et Philippe Laurent, secrétaire général, ont tenu une conférence de presse afin d'aborder les principaux sujets d'actualité, notamment le projet de loi Engagement et proximité et le projet de loi de finances pour 2020 et, plus largement, les relations entre l'État et les collectivités territoriales à l'approche du 102^e Congrès de l'AMF. Ils ont à nouveau exprimé leur vive inquiétude concernant le PLF 2020, qui revient sur les engagements du gouvernement sur les modalités de compensation de la taxe d'habitation, et notamment sur sa promesse d'une compensation à l'euro près. Aucune simulation ni aucune étude d'impact ne permettent de mesurer les conséquences réelles pour chaque collec-

tivité du dispositif de compensation envisagé. Concernant le projet de loi Engagement et proximité, bien qu'il reprenne beaucoup d'idées portées depuis longtemps par l'AMF, il ne va pas assez loin selon les élus. Ils appellent à réduire le nombre de compétences obligatoires exercées par les intercommunalités et à rendre facultatif le transfert de toutes les autres compétences, et ainsi redonner aux communes et aux intercommunalités la liberté de s'organiser comme elles le souhaitent. Concernant les indemnités des maires de communes de moins de 3 500 habitants, l'instauration d'un barème unique est une bonne chose, mais à la condition que les plus petites communes bénéficient d'un soutien financier spécifique de l'État. Voir sur www.amf.asso.fr/ réf. BW39638

Migrants : l'AMF demande des moyens d'action

Le président de l'AMF et une délégation d'élus ont été reçus le 14 octobre 2019 par le ministre de l'Intérieur et le ministre chargé de la Ville et du Logement afin d'aborder le sujet des campements de migrants et de la pénurie de structures d'hébergement dédiées qui impactent lourdement les collectivités. Cette réunion a fait suite à la tribune de 13 maires de France publiée dans *Libération* une semaine plus tôt ainsi qu'à l'envoi d'un courrier resté sans réponse depuis le printemps. L'AMF a rappelé que la politique de l'asile et de l'immigration ainsi que celle de l'hébergement relèvent des compétences de l'État qui doit en assumer la responsabilité administrative et financière. Face à ce problème national qui nécessite une approche globale, François Baroin a demandé au gouvernement une répartition territoriale équilibrée des demandeurs d'asile et des réfugiés et a souligné la nécessité d'une meilleure coordination et concertation avec les élus locaux. Il s'avère enfin indispensable que le gouvernement neutralise au sein de la procédure de contractualisation financière les dépenses engagées par les collectivités.

Voir [www.amf.asso.fr/réf. BW39656](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39656)

PJL Économie circulaire

Après des débats agités au Sénat, le projet de loi (PjL) sur l'économie circulaire sera examiné par l'Assemblée nationale à partir de fin novembre. L'AMF a participé aux auditions préalables à la réunion des commissions. Elles ont porté sur les dispositions concernant la consigne, mais aussi sur le reste du projet de loi. Nicolas Soret, président de la communauté de communes du Jovinien (89), a défendu les positions de l'AMF : satisfaction sur les mesures de lutte contre le gaspillage, de gestion et de traçabilité des déchets du bâtiment, de développement du maillage des centres de reprise des déchets du bâtiment, de renforcement des amendes administratives en cas de dépôts sauvages et opposition à la mise en place d'une consigne pour recyclage des bouteilles plastiques.

Menus végétariens

La loi EGALIM du 30 octobre 2018 prévoit, dès le 1^{er} novembre, la mise en place d'une expérimentation obligatoire, pour une durée de deux ans, d'un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurants collectifs dont scolaires. Le Conseil national de la restauration collective (CNRC) travaille actuellement à la rédaction d'un outil d'accompagnement des collectivités, en lien avec l'AMF. Celle-ci a soulevé les difficultés de mise en place, en l'absence de repères et de formation, compte tenu des exigences nutritionnelles posées par l'arrêté du 30 septembre 2011.

Suppression de la TH et ses conséquences



Au moment où les discussions parlementaires sont encore en cours, l'AMF a organisé une rencontre sur les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation (TH) sous la présidence de Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, président de la commission des Finances de l'AMF, avec Antoine Homé, rapporteur de la commission des Finances de l'AMF, et Olivier Pavy, président de la communauté de communes Sologne des Rivières, maire de Salbris. Si rien n'est fait, c'est une inversion des critères de répartition des dotations qui se profilerait sans que ce bouleversement n'ait été anticipé. Le consultant en finances locales, Michel Klopfer a expliqué ainsi que plus le taux de la TH perdue est élevé plus le potentiel fiscal relatif de l'année suivante augmente et vice versa. Parmi les effets collatéraux, les collectivités les plus pauvres sont pénalisées, à titre d'exemple, la perte de dotation de solidarité rurale (DSR) cible pour près de 1 850 communes en 2022. Les participants et les parlementaires présents ont mis l'accent sur la nécessité d'aller plus loin qu'une stricte neutralisation des impacts de la suppression de la TH sur les potentiels fiscaux et financiers et de saisir l'occasion pour rouvrir le chantier de la réforme de la DGF. Voir [www.amf.asso.fr/réf. BW39672](http://www.amf.asso.fr/réf.BW39672)

Un rapport sénatorial en faveur des ZRR

Les sénateurs Bernard Delcros, Frédérique Espagnac et Rémy Pointereau ont récemment présenté les conclusions de leur rapport «Sauver les zones de revitalisation rurale (ZRR), un enjeu pour 2020», au nom de la commission de l'Aménagement du territoire et de la commission des Finances du Sénat. Auditionnée par les sénateurs, l'AMF a souligné l'importance du dispositif ZRR pour les territoires ruraux, mis en évidence l'impact positif du dispositif sur l'écosystème du territoire, et proposé des évolutions de ce dispositif pour le rendre plus efficace.

Le rapport dresse un état des lieux et formule six propositions visant à pérenniser les ZRR, tout en rendant le dispositif plus efficace. Certaines de ces mesures font l'objet d'amendements au PLF 2020 en cours d'examen.

DONNÉES PERSONNELLES

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE L'AMF ET LA CNIL



L'AMF et la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ont signé le 6 novembre 2019 une convention de partenariat. Elles souhaitent unir leurs efforts pour soutenir les communes et inter-

communalités dans leurs démarches de mise en conformité au nouveau cadre juridique relatif à la protection des données personnelles, mis en place après l'entrée en application du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) en 2018.

Cette convention de partenariat prévoit donc l'élaboration d'outils répondant aux besoins spécifiques des communes et intercommunalités, ainsi que l'organisation de campagnes de sensibilisation aux règles de protection des données personnelles, l'accompagnement et la promotion de la mise en place de la fonction de délégué à la protection des données dans les mairies et intercommunalités.

CONTACT www.cnil.fr

les enfants à une alimentation variée et équilibrée. Les communes étaient invitées à réaliser une salade de fruits et/ou légumes lors d'un banquet de la Fête des fruits et légumes frais. Les communes lauréates de cette quatrième édition sont Carcassonne (11) et Montauban (82).

CONTACT www.lesfruitsetlegumesfrais.com

EUROPE

SÉMINAIRE ERASMUS+

Un séminaire Erasmus+ intitulé « Éducation et territoire » a eu lieu à Bordeaux les 7 et 8 octobre 2019. Il avait pour objectif de favoriser la collaboration entre collectivités territoriales et Éducation nationale sur la question de l'ouverture européenne. Il a réuni des représentants des services Éducation ou Relations internationales de collectivités territoriales, et a permis de porter à leur connaissance les potentialités du programme Erasmus+, de favoriser les échanges et les partages de pratiques et de donner à entendre des exemples de projets réussis.

CONTACT www.agence-erasmus.fr

DÉFENSE

CONVENTION ENTRE L'AMF ET LA MARINE NATIONALE

Le 17 octobre dernier, Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées et François Baroin, président de l'AMF, ont signé une convention de partenariat entre la Marine nationale et l'AMF, au Cercle national des armées, à Paris. Cette convention d'une durée de trois ans vise à renforcer le lien armée-nation ainsi que la présence de la Marine nationale sur l'ensemble du territoire à travers le développement d'une coopération avec les élus communaux et intercommunaux. Cela se traduira par exemple par des actions d'information et de sensibilisation sur l'importance des enjeux maritimes au profit des élus et de leur territoire.

CONTACT www.defense.gouv.fr/marine

intitulé *Le maire face aux conduites addictives*. Son objectif est de fournir aux élus qui souhaitent se mobiliser des outils, sur plusieurs problématiques majeures, pour concevoir un plan d'actions adapté à leur commune. Il a vocation à accompagner les maires au quotidien en leur apportant, de manière synthétique et concrète les informations dont ils ont besoin pour agir, en tant qu'employeur vis-à-vis des agents municipaux et en direction de tous leurs administrés. **CONTACT** www.drogues.gouv.fr

ALIMENTATION

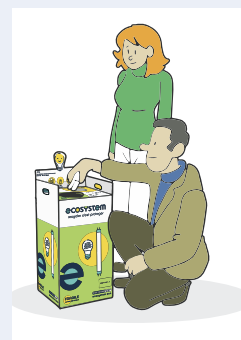
CONCOURS FRAÏCH'ATTITUDE



Organisé par Interfel, l'interprofession des fruits et légumes frais, en partenariat avec l'AMF, le concours « Fraïch'attitude » encourage les collectivités territoriales à sensibiliser

RECYCLAGE

LE DÉFI, UN PROJET PÉDAGOGIQUE



Organisé par eco-system, éco-organisme né de la fusion des éco-organismes Récylum et Eco-système, et en partenariat avec l'ONG Électriciens sans frontières, Le Défi est un projet

pédagogique engagé. Il propose d'initier et d'impliquer les scolaires du CP à la 6^e dans une aventure solidaire leur permettant de prendre conscience des enjeux du recyclage des ampoules.

Via un kit pédagogique, neuf défis sont proposés aux élèves pour aborder le recyclage des lampes usagées sous un angle différent.

Tous les 1 500 défis validés, une mission de l'ONG partenaire Electriciens sans frontières est enclenchée pour permettre l'électrification d'une école ou d'un village au bout du monde.

CONTACT www.ledefi.eco

SANTÉ

GUIDE AMF - MILDECA

L'AMF et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ont co-rédigé un guide pratique

Tribunes des élus d'opposition en période préélectorale

En période préélectorale, le maire ou le président d'un établissement public de coopération intercommunale peut s'interroger sur le maintien des tribunes d'opposition dans les supports d'information, communaux ou intercommunaux lorsque leurs contenus peuvent avoir un caractère de propagande électorale.

Si l'exécutif local choisit de suspendre la parution de son éditorial pendant cette période, cela ne l'autorise en rien à supprimer les tribunes d'opposition.

En effet, l'article L.2121-27-1 du CGCT a instauré un droit d'expression pour les élus d'opposition dans les communes de 3500 habitants et plus (et, après les municipales de mars 2020, dans les communes de 1000 habitants et plus). Ce droit s'exerce sur tous les supports d'information de la collectivité fournissant une information générale aux administrés (bulletin municipal, magazine, site internet de la collectivité...). Les modalités d'application de ces dispositions doivent être définies par le règlement intérieur du conseil municipal.

Ce droit d'expression des élus de l'opposition est considéré par le juge administratif comme une véritable « liberté fondamentale ». Dès lors, le contrôle du contenu des tribunes libres de l'opposition par l'exécu-

tif, en tant que directeur de la publication, s'en trouve d'autant plus restreint.

Plus particulièrement, s'agissant des tribunes de l'opposition qui auraient un caractère de propagande électorale, le Conseil d'État a reconnu que « la commune ne saurait contrôler le contenu des articles publiés dans ce cadre qui n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs » (CE, 7 mai 2012, n°35353). Le juge en a d'ailleurs profité pour indiquer que ces tribunes ne sauraient être assimilées à des dons prohibés de la collectivité au sens de l'article L.52-8 du code électoral.

Toutefois, en tant que directeur de la publication, l'exécutif local demeure pénalement responsable des délits par voie de presse commis via l'organe dont il a la charge (loi du 29 juillet 1881). À ce titre, il est en droit de s'opposer à la parution d'un article s'il présente « un caractère manifestement outrageant, diffamatoire ou injurieux » (CE, 20 mai 2016, n°387144).

Enfin, il convient de rappeler que la prudence recommande au maire, candidat ou pas, de ne maintenir son éditorial que si le ton du texte demeure neutre et ne comporte que des considérations de politique générale locale, sans référence à un bilan ou à un programme.

Taxe d'habitation sur les résidences principales

Le PLF 2020 avait supprimé la revalorisation des bases de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. En réponse à la forte mobilisation des associations d'élus dont l'AMF, celle-ci a finalement été fixée par amendement à 0,9 % selon l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) connu au moment du vote de l'amendement (septembre 2019). Cette valeur est cependant inférieure à l'indice des prix de consommation harmonisé (IPCH) de septembre 2019 (1,1 %). Pour mémoire, la revalorisation des valeurs locatives de TH a été faite en 2018 et 2019 sur la base de l'IPCH qui était respectivement de 1,2 % et 2,2 %.

Recyclage des cartons

Depuis le début de l'année, le marché des papiers et cartons d'emballages à recycler est excédentaire en Europe et déficitaire en Asie (qui produit et exporte plus qu'elle ne consomme) ; la demande en carton à recycler est trop faible. Les capacités de stockage sont presque arrivées à saturation et les cours s'effondrent. Dans ces conditions, la reprise filière ne peut plus maintenir les prix plancher car cela conduirait certaines entreprises à travailler à perte.

Ouvrages d'art

Le ministère a mis en ligne, commune par commune, une liste des ouvrages de rétablissement des voies. Jusqu'au 31 décembre 2019, ces communes peuvent présenter leurs observations, voire faire état d'ouvrages d'art n'y figurant pas, à l'adresse suivante : <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/mise-en-oeuvre-loi-didier-recensement-des-ouvrages-dart-retablissement-des-voies>. Publiée en mars 2020, la liste définitive permettra de déterminer par convention qui paie quoi pour l'entretien de ces quelque 15 000 ouvrages d'art.

EXONÉRATIONS FACULTATIVES DE TFPB, DE CFE ET DE CVAE

DÉLIBÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Le PLF 2020 donne la possibilité aux collectivités et EPCI à fiscalité propre de délibérer pour exonérer sous certaines conditions de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de cotisation foncière des entreprises (CFE), et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les activités artisanales ou commerciales situées dans une commune ayant conclu une convention d'opération de revitalisation de territoire (ORT) ou situées dans les communes rurales. Les deux nouveaux zonages seront établis par arrêtés ministériels au 1^{er} janvier 2020.

Ces exonérations sont facultatives et non compensées par l'État.

Pour les exonérations au titre de 2020, les délibérations pourront être prises jusqu'au 21 janvier 2020. Pour les années suivantes, la délibération devra être prise avant le 1^{er} octobre de l'année précédant celle de sa première mise en œuvre.

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION IMPACTS SUR LES DOTATIONS

La suppression de la taxe d'habitation, en modifiant profondément les ressources fiscales et financières du bloc communal, affectera plusieurs critères intervenant dans la répartition des dotations et des dispositifs de péréquation. Seront directement touchés les critères mesurant le niveau de richesse des communes et des EPCI, notamment le potentiel fiscal et financier.

En comptant tous les indicateurs dérivés du potentiel fiscal, 11 critères et 18 dispositifs seront concernés pour le bloc communal, dont quasiment toutes les parts de la DGF. Afin d'éviter que ces dispositifs ne soient bouleversés par la réforme fiscale, l'État a annoncé que des travaux seront confiés au Comité des finances locales et aux parlementaires dès le début de l'année 2020 pour adapter les critères de ressources. Dans cette perspective, une note sur le site de l'AMF propose un recensement des critères et dispositifs concernés.

Voir www.amf.asso.fr/réf.CW39653

La vie du réseau

Déplacements des élus

Les élus du Bureau de l'AMF ont récemment participé à plusieurs événements organisés sur le territoire. Le 1^{er} octobre dernier, **Agnès Le Brun**, vice-présidente de l'AMF, participait au congrès des maires du Loir-et-Cher consacré à l'innovation. Elle a ainsi rappelé combien, chaque jour, les équipes municipales font preuve d'inventivité. Le 11 octobre, **Rachel Paillard**, vice-présidente de l'AMF, est intervenue devant les maires des Alpes-de-Haute-Provence. Elle a rappelé la force des territoires ruraux et leurs capacités à valoriser leurs atouts. Le 19 octobre, **Philippe Laurent**, secrétaire général de l'AMF, était présent à l'assemblée générale de l'Association des maires et présidents d'intercommunalité de la Sarthe. Il a pu ainsi rappeler les enjeux soulevés par la suppression de la taxe d'habitation. Enfin, **André Laignel**, premier vice-président délégué de l'AMF, a participé à l'assemblée générale des maires du Puy-de-Dôme le 26 octobre.

L'AMF sur le terrain

L'AMF présente dans les territoires, c'est aussi l'intervention régulière des services au sein des associations départementales. Le directeur général de l'AMF, **Éric Verlhac**, est intervenu à l'assemblée générale des maires de la Creuse le 12 octobre. **Sébastien Ferriby**, conseiller technique au département action sociale, éducative, sportive et culturelle, intervenait quant à lui, devant les maires de Haute-Savoie sur le thème des écoles et des cantines scolaires le 8 novembre dernier.

Offre de formation 2020 de l'AMF

L'offre de formation pour l'année 2020 est désormais disponible sur le site de l'AMF. Au-delà des formations liées à la fin et à l'après mandat, l'AMF met sa priorité sur l'accompagnement des élus issus des scrutins de mars 2020 en leur proposant quatre stages sur les fondamentaux de l'exercice

d'un mandat local pour une meilleure prise en main des affaires communales et intercommunales. Au programme de ce stage : le statut et les responsabilités des élus, le fonctionnement du conseil municipal, les pouvoirs de police du maire, l'élaboration du budget, les fondamentaux de l'intercommunalité et de l'urbanisme et le rôle du maire employeur.

Rencontre dédiée à l'international

À la veille des élections municipales et en vue du Sommet Afrique/France de juin 2020 dédié à la ville durable, l'action internationale des communes et intercommunalités est une possibilité offerte aux élus pour étendre leur sphère d'influence et ouvrir leur commune, ses habitants et ses équipes, à d'autres pratiques et ainsi agir pour le renforcement de la décentralisation dans le monde. L'AMF organise le 11 décembre une Rencontre sur le thème « l'action internationale des communes et intercommunalités : ses enjeux et ses leviers ».

Rencontre AMF - GRIDAUH

L'AMF et le GRIDAUH organisent le 18 décembre à 14 heures à l'AMF une Rencontre consacrée à la thématique suivante « Planification territoriale, outils d'urbanisme et risques ». À cette occasion, universitaires et élus débattront de la prise en compte par la réglementation du risque d'inondation, du risque érosion et du risque industriel.

Commission politique de la ville

La commission Politique de la ville et Cohésion sociale organisée par l'AMF, France Urbaine, avec Ville et banlieue et Villes de France se réunira le 18 décembre et abordera le sujet des contrats de ville et du bilan relatif aux protocoles d'engagements renforcés et réciproques ainsi que le sujet de la sécurité (quartier de reconquête républicaine, médiation, mesures de prévention et de lutte contre les phénomènes de la radicalisation).

AGENDA DE L'AMF

18 au 21 novembre
102e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France
2 décembre
Formation de l'AMF « Prise de parole en public »
10 décembre
Commission des Finances
18 décembre
• Commission Politique de la ville
• Rencontre AMF-GRIDAUH sur la « Planifications et risques »

AGENDA DES AD

28 novembre
Congrès et Assemblée générale de l'Association des maires d'Indre-et-Loire
6 décembre
Assemblée générale de l'Union des maires du Val d'Oise
6 décembre
Assemblée générale de l'Association des maires de la Côte d'Or

maire-info.com

66 000 abonnés
reçoivent le quotidien
d'informations
destiné
aux élus locaux

amf.asso.fr
300 000 internautes

visitent chaque mois
ce site de référence



L'AMF
sur Twitter
@l_amf

Retrouvez la page officielle
de l'AMF sur
https://twitter.com/l_amf
24 600 abonnés

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 373
DE NOVEMBRE 2019



Dossier spécial 102e Congrès de l'AMF :
« Les maires au cœur de la République »
Vie locale. Lutter contre les dépôts sauvages de déchets
Territoires. La gratuité des transports publics fait débat
Juridique. La nouvelle gouvernance du sport

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 373 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud Février pour l'AMF, p.1 ; © Victoria Viennet pour l'AMF, p.1 ; Anais Gautreau, p.3